

RS5642



ÉCOLE SÉCURITÉ

L'ÉCOLE DE RÉFÉRENCE EN SÛRETÉ SÉCURITÉ

Chef d'équipe de sécurité incendie (SSIAP 2) - Module Complémentaire



PRE-REQUIS

- Être titulaire de l'attestation de formation :
 - de Sauveteur Secouriste du Travail
 - ou du PSE 1 en cours de validité
- Être apte physiquement, attesté par un certificat médical datant de moins de 3 mois, conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 02 mai 2005

OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances nécessaires pour :
- Encadrer l'équipe de sécurité chargée d'assurer dans des ERP ou des IGH la sécurité des personnes et la sécurité des biens vis-à-vis de l'incendie
- Encadrer et former l'équipe de sécurité incendie,
- Former les employés à la sécurité incendie,
- Diriger le poste de sécurité lors des sinistres,
- Gérer les opérations d'entretien des moyens de secours.

DURÉE DE LA FORMATION

28 heures

PUBLIC CONCERNÉ

Les sous-officiers des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, les pompiers militaires de l'armée de terre et de l'armée de l'air ou les marins pompiers de la marine nationale titulaires de la spécialité PRV 1 ou du certificat de prévention, délivrés par le ministère de l'Intérieur, conformément aux paragraphes 1 et 2 de l'article 5 de l'arrêté du 02 mai 2005.

ACCESSIBILITE PSH

Nous contacter au 0467994812

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

Minimum : 5

Maximum : 12

LIEU

Inter ou intra entreprise

AF002-03-01-2023-09
MAJ : 2023-11-24

PROGRAMME

- Manipulation des systèmes de sécurité incendie 08h00
- Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie 04h00
- Chef du poste central de sécurité en situation de crise 12h00

Mise en situation

Exercice d'extinction sur feux réels de diverses classes au moyen d'un extincteur adapté au risque

Exercice d'animation de formation

METHODE PEDAGOGIQUE

La formation est basée sur une alternance de théorie et de pratique. SSI en fonction, vidéo projection, bac à feu écologique.

Un support de cours sera remis à chaque participant

METIERS VISES

Chef d'équipe des services de sécurité et incendie et assistance à personne.

MODALITES D'EVALUATION

Attestation de stage et établissement du diplôme.

NB : Le stagiaire devra fournir :

- le diplôme permettant l'équivalence,
- SST ou PSC 1 en cours de validité,
- certificat médical de moins de trois mois,
- une photo d'identité récente.

VALIDATION DES BLOCS DE COMPÉTENCES

Sans objet car pas d'examen final

SUITE DE PARCOURS

Il permet de se présenter à la formation SSIAP 3 après avoir exercé l'emploi de chef d'équipe de service de sécurité incendie sur les 36 derniers mois et sous couvert d'avoir les prérequis nécessaires.

FINANCEMENTS POSSIBLES



AF002-03-01-2023-09
MAJ : 2023-11-24